

**PROCES VERBAL  
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 24 FEVRIER 2010**

Le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ALLOSSERY, Maire d'HAZEBROUCK, Vice Président du Conseil Général du Nord, le vingt quatre février deux mille dix à dix neuf heures à l'Hôtel de Ville, Salle de Conseil.

**Etaient présents :**

**M. Jean-Pierre ALLOSSERY, Maire,  
Vice-Président du Conseil Général,**

M. TIBERGHIEU, Mme POLNECQ, M. ROUSSEZ, M. GAUJON,  
Mme MACOU-HARROUS, M. DECOOPMAN, Mme VEIT-TORREZ,  
Mme GOBLET, M. WILLAEY,

**Adjoints,**

M. DUVAL, M. DELATTRE, Mme SCHRICKE, M. BRAHIMI,  
M. DECLERCK, **Conseillers Municipaux Délégués,**

M. DUQUESNE à partir de la question n° 5, Mme VERSTAVEL,  
Mme BOUTEZ, Melle DEBAL, Mme BEURAERT, Mme CATRYCKE,  
Mme LHERBIER, Mme LARRIDON, M. BRUNEL, Mme FAIVRE-  
DARROMAN, M. DEBAECKER, Mme HERAULT, M. PETITPREZ,  
Mme CADART, M. MAERTEN, Mme DEPELCHIN, M. DUSSART,  
Mme LEGROIS, **Conseillers Municipaux.**

**Etaient représentés au sens de l'article L 2120.20 du Code  
Général des Collectivités Territoriales :**

M. LABITTE	qui a donné pouvoir à	Mme BOUTEZ
M. DUQUESNE	qui a donné pouvoir à	M. TIBERGHIEU
de la question n° 1 à la question n° 4,		
M. WATTENNE	qui a donné pouvoir à	Mme CADART.

**Monsieur BRUNEL a été désigné Secrétaire de Séance.**

*Avant d'entamer l'ordre du jour du Conseil Municipal, Monsieur le Maire a voulu évoquer la mémoire d'un ancien Conseiller Municipal, Monsieur Pierre GALLE, décédé le 28 décembre 2009, Conseiller Municipal de 1989 à 2001, ancien Président puis entraîneur du Club de HANDBALL d'HAZEBROUCK et Membre des Amis de TISJE-TASJE. Monsieur le Maire souhaitait que le Conseil Municipal ait une pensée pour Monsieur GALLE et sa Famille.*

*En propos introductifs, Monsieur le Maire a souhaité parler d'un sujet d'actualité dépassant les frontières de notre territoire national, à savoir le séisme survenu à HAITI, souhaitant avoir, au nom de tous les Hazebrouckois, une pensée pour les Victimes et leurs Familles, saluant tout particulièrement la dignité du Peuple Haïtien.*

*La Municipalité d'HAZEBROUCK a tout de suite pris les renseignements pour pouvoir contribuer à l'aide financière internationale et une subvention exceptionnelle à la Fondation de France sera présentée à l'approbation du Conseil Municipal.*

*Plusieurs urnes sont également à la disposition des Concitoyens pour y mettre leur participation à destination de la Fondation de France. D'autre part, à l'occasion du Concert de Mi-Carême, le 20 mars, les programmes seront vendus au profit d'une association qui œuvre à HAITI depuis de nombreuses années.*

*Le Conseil Municipal abordera le débat portant sur les orientations budgétaires 2010, qui se fera dans un lourd climat d'incertitude, a souligné Monsieur le Maire, incitant à la plus grande prudence, tout en poursuivant le travail engagé pour dynamiser la Ville.*

*Cette incertitude est liée au contexte économique, percevant aussi bien au plan national qu'au plan local, que la crise économique n'est pas derrière nous, sans compter la suppression de la Taxe Professionnelle, compensée cette année mais qu'advient-il ensuite des Finances des Collectivités ?*

*Les chantiers ouverts vont se poursuivre notamment le Pôle Musique, rue de Merville et plusieurs projets structurants verront des avancées significatives en 2010 avec des conséquences très positives sur l'image de la Ville :*

- l'implantation d'un cinéma en centre ville qui aura des Répercussions positives sur le commerce local, sur la vie culturelle et les loisirs des Hazebrouckois,*
- le Pôle Gare pour qui les accords de subventions ont été obtenus ; quatre études seront lancées pour ce chantier,*
- le Projet de l'Eco Quartier dont les premières esquisses ont été présentées au Conseil Municipal ; une phase nouvelle se fera en lien direct avec la population dans le cadre d'une vaste concertation,*

- *la mise en place des décisions concernant les déplacements urbains et le stationnement, Monsieur le Maire soulignant que l'Equipe Municipale a beaucoup écouté et qu'elle est encore à l'écoute des Citoyens sur ce point,*
- *la mise en place d'un parking gratuit à proximité de la rue Hollebecque, un autre parking gratuit étant à l'étude, Monsieur le Maire rappelant qu'il n'est nullement question de modifier la gratuité existante entre 18h00 et 8h00 le matin,*
- *une nouvelle tranche très importante de réfection de la voirie communale.*

*Tous ces aménagements se feront dans le respect de l'Environnement, se félicitant de l'arrivée en Mairie d'une Animatrice de l'Agenda 21 dont la mise en place était un engagement collectif aujourd'hui concrétisé.*

*Monsieur le Maire aborde ensuite le sujet d'actualité, à savoir l'Abattoir Municipal pour lequel plusieurs articles sont parus dans la Presse Locale. Une réunion très importante s'est tenue le 24 février après midi à la Direction des Services Vétérinaires à LILLE en présence des Services de l'Etat dont la Direction Régionale de l'Agriculture, des Installations Classées, de Monsieur CHARLET, représentant le Conseil Général du Nord qui apporte son soutien à la Municipalité, de Monsieur Didier TIBERGHIEN et des Techniciens de la Collectivité.*

*Monsieur le Maire a demandé à Monsieur TIBERGHIEN d'aborder cette question.*

*Monsieur TIBERGHIEN a rappelé la belle première page du journal local et les inquiétudes sur l'Abattoir d'HAZEBROUCK : il faut être inquiet et surtout vigilant sur l'avenir d'un outil économique important, sans doute le symbole de ce qui a existé à HAZEBROUCK en espérant que l'abattoir est bien plus qu'un symbole et qu'il devienne un vecteur de développement économique en particulier dans le secteur agroalimentaire.*

*Un des opérateurs présent à HAZEBROUCK s'est rendu acquéreur de quatre unités dont l'abattoir de NOEUX LES MINES, spécialisé dans l'abattage de bœufs. D'où cette inquiétude : si cet opérateur achète l'abattoir de NOEUX LES MINES, il partira d'HAZEBROUCK.*

*Cet opérateur, à savoir la société SOVIBA, avait informé la Municipalité de cette acquisition lors d'une rencontre avec Monsieur le Maire et avait confirmé qu'en aucun cas, il se désengagera du site d'HAZEBROUCK ; étant donné la situation, certains projets en commun sont devenus obsolètes mais d'autres par contre seront ravivés.*

*Cette réunion à LILLE avait d'abord été prévue sur un plan technique car la mise aux normes de l'Abattoir Municipal doit être effective avant la fin de l'année.*

*Les Services de l'Etat et les Représentants de la Ville d'HAZEBROUCK ont été très intéressés de réentendre la société SOVIBA car l'équilibre financier d'un abattoir se fait avec un minima de 10 000 tonnes abattues par an. Monsieur TIBERGHIEEN a rappelé que l'Abattoir tournait aux alentours de 15000 tonnes abattues avec une capacité avoisinant théoriquement les 20 000 tonnes (un peu moins en réalité).*

*Monsieur TIBERGHIEEN, au cours de cette réunion a voulu présenter aux Services de l'Etat la volonté politique de la Ville d'HAZEBROUCK non seulement de maintenir sur le site un abattoir public mais même de le développer voire d'en construire un nouveau d'intérêt régional, rappelant le soutien du Conseil Général sur ce dossier.*

*Les Services de l'Etat se sont ensuite tournés vers les opérateurs privés et un discours très positif en a résulté puisqu'ils ont affirmé qu'en aucun cas ils souhaitaient quitter ou avaient la volonté de quitter HAZEBROUCK bien au contraire : les opérateurs privés spécialiseront les abattoirs (NOEUX LES MINES : abattage de vache laitière ; HAZEBROUCK : filière bovine de haute qualité - Bœufs du Haut Pays-, porcs et porcelets).*

*Monsieur TIBERGHIEEN pense que le discours des opérateurs privés est essentiel car il s'agit d'un partenariat public-privé ; sans le public, il n'y a plus d'abattoir à HAZEBROUCK, sans le privé, l'abattoir ne fonctionne pas.*

*Monsieur TIBERGHIEEN a souhaité connaître la volonté des Services de l'Etat ; La réponse s'est vue rassurante : la même politique perdurera car il n'y a aucune raison de ne pas avoir un abattoir de proximité sur le territoire de la Flandre Intérieure, territoire agroalimentaire ; le travail est à venir et il n'est pas simple ; la Ville se met en place avec un nouveau Bureau d'Etudes et une Maîtrise d'œuvre plus performante pour être certaine qu'au 31 décembre, l'Abattoir soit aux normes sanitaires (classe 2).*

*En résumé, la fermeture de l'Abattoir d'HAZEBROUCK n'est pas à l'ordre du jour.*

*Monsieur le Maire a souligné qu'il était important d'informer le Conseil Municipal quant à la tenue de cette réunion.*

---

*Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal l'approbation du Procès-Verbal de la séance du 16 décembre 2009 qui, n'ayant fait l'objet d'aucune remarque, est adopté à l'unanimité.*

---

**Puis passant à l'Ordre du Jour,**

## **LE CONSEIL MUNICIPAL**

**1. -** **AUTORISE**, Monsieur le Maire et en cas d'empêchement ou absence de celui-ci, un adjoint ou un conseiller municipal ou son représentant, à se constituer partie civile auprès des différentes instances judiciaires afin de défendre les intérêts de la collectivité,

**2. -** **EMET un avis favorable**, pour la Ville d'HAZEBROUCK, la Régie Municipale des Eaux, la Fondation WAREIN, sur la demande d'affiliation volontaire sollicitée par le Syndicat Mixte des Aéroports de LILLE/LESQUIN et de MERVILLE au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord,

**3. -** **ADOPTE** le principe de rémunération des agents recenseurs dans le cadre des opérations de recensement des logements et de la population qui se déroulent du 21 janvier au 27 février 2010,

**4. -** **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer une convention de stage concernant une étudiante de la Faculté de LILLE 3, dans le cadre de son mémoire de fin d'études, stage portant sur le diagnostic du Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, autorise également le versement d'une indemnité de stage,

**5. -** Dans le cadre de son engagement à soutenir les entreprises locales, **AUTORISE** Monsieur le Maire, après consultation de la Direction des Finances Publiques, à racheter aux sociétés CMCIC LEASE et OSEO FINANCEMENT l'immeuble situé Creule Straete à HAZEBROUCK (SARL REVES NATURE – Jardinerie BAOBAB), pour un montant de 1 000 000 € H.T. par le biais d'un prêt bancaire dont les annuités seront couvertes par le loyer qui sera versé à la collectivité par la société REVES et NATURE et autorise la signature de toutes les pièces afférentes à cette opération,

**6. -** **AUTORISE** la signature d'une convention d'objectif et de financement pour la Prestation de Service des accueils de loisirs sans hébergement avec la Caisse d'Allocations Familiales d'ARMENTIERES pour l'année 2010,

**7. -** **AUTORISE, après avis de la Commission d'Appel d'Offres**, la signature des avenants n° 1 de moins values, pour les lots 2, 3, 4, 5, au marché relatif aux travaux de mise aux normes sanitaires de l'Abattoir Municipal,

**8. -** le contrat d'exploitation de chauffage actuellement en cours prenant fin en juin 2010, **ACCEPTE**, le principe d'un appel d'offres ouvert concernant le nouveau contrat d'exploitation de chauffage des bâtiments communaux, des bâtiments gérés par le C.C.A.S. et par la Fondation DEPOORTER sur le principe d'un groupement de commande entre la Ville, le C.C.A.S. et la Fondation DEPOORTER, autorise l'engagement de cette procédure et la signature du contrat pour une durée de huit ans,

**9. -** **ACCEPTE** la cession gratuite par Monsieur et Madame PEINTE, d'une parcelle de terrain d'une superficie de 65 m<sup>2</sup>, cadastrée section C.P. n° 131 p1,

**10. -** **ACCEPTE** la cession à Monsieur Mustapha RAFIK d'un immeuble cadastré section D.A. n° 155 de 94 m<sup>2</sup>, situé 37 rue des Tisserands à HAZEBROUCK, au prix de 10 000 €,

**11. -** **APPROUVE**, la modification du Plan Local d'Urbanisme, conformément à l'article L 123.13 du Code de l'Urbanisme, pour la réalisation d'un éco quartier, autorise, conformément à l'article R 123.25 du Code de l'Urbanisme la mise en place des dispositions réglementaires (affichage, insertion presse, publication, mise à disposition du public en mairie),

**12. -** **ATTRIBUE**, à la FONDATION DE FRANCE, une subvention exceptionnelle de 5000 € afin de soutenir les actions menées auprès du Peuple Haïtien durement frappé par un séisme dévastateur,

**13. -** **A PROCEDE**, comme chaque année, au débat portant sur les orientations budgétaires 2010,

**14. -** **AUTORISE**, le mandatement de dépenses d'investissement relatives à l'acquisition d'un ensemble modulaire pour le stade municipal, dans la limite de 55 000 €, en application de l'article L 1612.1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

#### **FONDATION WAREIN**

**Après avis de la Commission Administrative de la Fondation DEPOORTER réunie le 29 janvier 2010,**

**15. -** **ACCEPTE**, la création d'un Etablissement Public Autonome dénommé « Maison d'Enfants Fondation WAREIN », adopte les statuts et autorise toutes les démarches pour la création de cet établissement,

Monsieur le Maire rappelant que ce dossier est ouvert depuis 2004 ; dès l'arrivée de la Municipalité en place, ce dossier a été repris pour le faire aboutir. En effet, une solution doit être apportée pour la pérennité de cette Maison d'Enfants. Etant donné l'évolution de la législation, il s'agit pour la Collectivité d'un équipement social très important permettant l'accueil d'enfants en difficulté confiés par le Service d'Aide Sociale à l'Enfance et le Juge des Enfants.

Une première réunion de la Commission Administrative de la Fondation WAREIN a nécessité l'organisation avec les Responsables du Service de la Direction de l'Enfance et de la Famille, une nouvelle concertation afin d'obtenir toutes les précisions et assurances concernant le respect du legs testamentaire.

Monsieur le Maire souligne que cette organisation permettra également de faire évoluer la structure par la mise en place d'un accueil « mère-enfant » qui doit être finalisé,

**16. -** **ACCORDE**, une subvention de fonctionnement au titre de l'exercice 2010 au Comité d'œuvres Sociales,

**17. -** **ACCEPTE**, le renouvellement d'un bail à ferme au profit de Mme Marie-Paule MALVACHE épouse HENION concernant des terres propriété de la Fondation WAREIN situées à METEREN et à BAILLEUL, bail prenant effet au 1<sup>er</sup> octobre 2008 jusqu'au 30 septembre 2017,

**18. -** **ACCEPTE**, le renouvellement d'un bail à ferme au profit de la EARL LAUWERIER-DEMOL Christiane et son fils Julien LAUWERIER, prenant effet au 1<sup>er</sup> octobre 2010 pour neuf ans, concernant des terres situées à ARNEKE et ZERMEZEELE,

**19. -** **ACCEPTE**, le renouvellement d'un bail à ferme au profit de Monsieur et Madame Bertrand HEMELSDAEL-REYNAERT pour une durée de neuf ans à dater du 1<sup>er</sup> octobre 2010 concernant des terres situées à ZUYTPEENE,

**Rend compte des décisions suivantes en ce qui concerne la Fondation WAREIN :**

**20(1).** - La tarification des loyers des logements propriété de la Fondation WAREIN situés aux n° 82, 84, 90, 94, 100, 102, 108, 110, rue du Violon d'Or à HAZEBROUCK a été fixée en fonction des conditions de marché et ont pris effet au 1<sup>er</sup> octobre 2009 : 700 € pour les n° 82, 84, 90, 94, 100 et 102 ; 750 € pour les n° 108 et 110,

**20(2).** - Suite à la déclaration de l'année 2008 concernant le montant des rémunérations totales, un avenant de régularisation a été établi par les assurances Générali France Assurances pour le contrat responsabilité civile de la Fondation WAREIN n° AH 098805,

---

**En application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales et des délibérations du Conseil Municipal des 2 avril 2008, 26 juin 2008, 26 mars 2009, 1<sup>er</sup> octobre 2009, autorisant Monsieur le Maire, par délégation, à prendre les décisions prévues à l'article L 2122.22 susvisé :**

**REND COMPTE DES DECISIONS SUIVANTES  
EN CE QUI CONCERNE LA VILLE d'HAZEBROUCK**

**21(1).** - Un emprunt d'un montant total de 4 320 000 € a été contracté auprès de la Société Générale (soit 500 000 € pour la Régie des Eaux et 3 820 000 € pour la Commune),

**21(2).** - Les tarifs communaux pour l'exercice 2010 ont été fixés et ont pris effet au 1<sup>er</sup> janvier 2010,

**21(3).** - Les fonds suivants ont été placés :

Vente immobilière rue du Dépôt à la société PREAM : 150 000 € ; Cession d'une parcelle de terrain rue du Fer à Cheval à la SCI HERRICHE 44 000 € ; Cession d'une parcelle Creule Hoflandt Straete aux sociétés OSEO BDPME et CMCIC : 250 000 € ;

*Cession d'une parcelle de terrain avenue de St-Omer à la SCI LYS HOTEL III : 137 000 € : comptes à terme souscrits : durée des placements six mois ; taux nominal 0,49 %,*

*Cession d'une parcelle de terrain Hoflandt Straete à la société MORIN FRERES de LOUZY : 187 000 € : Compte à terme souscrit ; durée du placement six mois ; taux nominal 0,47 %,*

**21(4).** - *Une convention d'occupation a été établie par la Ville d'HAZEBROUCK au profit de l'association LES DYNAMIQUES pour l'occupation d'un local privatif de la Salle Jean Jaurès, prenant effet au 1<sup>er</sup> septembre 2009 pour une durée d'un an,*

**21(5).** - *Une convention d'occupation a été signée par la Ville d'HAZEBROUCK pour la location d'un hangar appartenant à Monsieur Francis RAOUT, 46, bis, rue du Château de l'Hoflandt à HAZEBROUCK afin d'y entreposer du matériel,*

**21(6).** - *Dans le cadre de la consultation pour l'acquisition de véhicules utilitaires pour les Services de la Ville, une offre de reprise pour quatre véhicules a été présentée par le Garage de la Lys et acceptée par la Ville d'HAZEBROUCK pour un montant total de 3738 € T.T.C.,*

**21(7).** - *Les consultations suivantes ont été organisées selon des procédures adaptées en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics :*

**Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la déclaration d'utilité publique du projet « HAZEBROUCK Zone d'Activité de la Creule II » :** offre retenue : Groupement M et M CONSULTANTS avenue de l'Europe à ARMENTIERES 59280 et OCTANT AVOCATS (Maître Valéry GOLLAIN) Rue Winston Churchill 59100 ROUBAIX : 48 760,00 € H.T..

**Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre du renouvellement du contrat d'exploitation de chauffage :** offre retenue : société HEXA INGENIERIE 59502 DOUAI CEDEX : Phase 1 diagnostic des installations et phase 2 renouvellement du contrat de chauffage pour 19530,00 € H.T. et phase 3 suivi administratif, technique et financier du marché de chauffage : 7 905,00 € H.T./an. La durée du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été fixée à 10 ans,

**Travaux de Raccordement de la rue du Bois en trois Lots ; offres retenues :**

**1.** - voirie assainissement :

RAMON ETS SCREG NORD PICARDIE 59253 LA GORGUE : 158 027,94 € H.T.

**2.** - eau potable :

RAMERY TP DIVISION RESEAUX 62470 CALONNE RICOUART : 25 995,00 € H.T.

**3.** - éclairage public et réseaux divers :

CEGELEC NORD 59944 DUNKERQUE CEDEX : 24792,53 € H.T..

**21(8).** - Dans le cadre de l'exposition « les 200 ans de l'Union Musicale » au sein du Musée Municipal de la Ville d'HAZEBROUCK, une garantie temporaire du 20 novembre 2009 au 9 janvier 2010 a été demandée auprès de la Compagnie d'assurances Générali France Assurances ; un avenant n° 1 au contrat temporaire n° AL724040 a été établi,

**21(9).** - Pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2009 au 31 décembre 2009, les concessions suivantes ont été délivrées : **cimetière Notre Dame** : concessions deux places : 5 ; concessions trois places : 3 ; caverne : 1.  
**cimetière du Rocher** : concession une place : 3 ; concessions deux places : 4, concessions en columbariums : 2 ; caverne 3.  
Aucune reprise de concession n'a été effectuée durant cette période.

---

Monsieur le Maire a levé la séance à 20h35.

**Hazebrouck, le 25 Février 2010**



**LE MAIRE,**  
**Vice Président du Conseil Général du Nord,**

**Jean-Pierre ALLOSSERY**